



JAKUB PAVEL  
LE MONUMENT ET LA SOCIÉTÉ MODERNE

La théorie de la conservation et de la restauration des monuments et son application même dépend des idées que la Société et la science actuelle se font du phénomène que nous appelons le monument ou plus exactement le monument culturel. On pourrait même se demander si la notion de monument culturel est identique à celle de bien culturel acceptée par les actes du droit international. (Voir par exemple la Convention de la Haye du 14 Mai 1954 sur la Protection des biens culturels en cas de conflit armé).

Pour en arriver à la définition du phénomène appelé le monument de culture, marquant par des signes bien distincts la marche de l'histoire, de la culture et de la civilisation, on pourrait accepter que c'est une oeuvre qui mérite à sa valeur de document de l'histoire, d'être conservée.

La loi tchécoslovaque sur les monuments culturels, promulguée en 1958, ne pouvait pas accepter une formule aussi générale, pour des raisons visant le caractère pratique du travail qui incombe aux organismes chargés des soins à apporter aux monuments; et, à propos de la notion du monument culturel, la loi en donne, au paragraphe 2, l'explication énumérative, en indiquant les types et phénomènes que l'on devrait prendre pour un monument, plutôt que la définition proprement dite.

« Un monument est tout bien culturel qui documente l'évolution historique de la société, de son art, de sa technique, de sa science et d'autres branches de l'activité et de la vie humaine, ou toute ambiance historique conservée comprenant des agglomérations et des ensembles architectoniques, ou bien encore tout objet qui se rapporte à des personnalités éminentes ou aux événements de l'histoire et de la culture.

« Est considéré également comme monument tout ensemble de biens culturelles et de choses, même lorsque certains d'entre eux ne sont pas des monuments ».

La chose est traitée de façon analogue dans la *Verordnung über die Pflege und den Schutz der Denkmalpflege* du 28 Septembre 1961 de la République démocratique allemande, où, au paragraphe 2, intitulé *Denkmalbegriff* (Idée du Monument) on donne une explication du phénomène, mais non pas sa définition. Sont, en effet, réputées « Monuments » les oeuvres de l'art de bâtir, de l'urbanisme, des arts figuratifs et décoratifs, oeuvre de jardinage et de la technique, dont la conservation est dans l'intérêt de l'Etat et de la Société, à cause de leur importance artistique, historique ou scientifique. Il serait d'ailleurs pleinement dans la tradition de la Protection des Monuments du pays que le paragraphe 3 de la *Verordnung* soit intitulé « Umgebungeschutz », protection de l'ambiance ou même paysage.

De même, la loi polonaise (*Ustawa* du 13 Iutego 1962) sur la Protection

des biens culturels et sur les musées explique plutôt l'objet de la protection de façon énumérative; elle n'en donne pas une définition et parle des biens culturels qui sont dans la loi appelés « zabytki », monuments tout court. L'énumération des types de monuments est ici encore plus large étant donné que la loi polonaise englobe en même temps les objets conservés dans les musées, les bibliothèques et dans les archives.

Ces trois exemples des normes législatives récentes qu'il ne serait peut-être pas difficile d'élargir, montrent que dans la Société actuelle existent des idées assez bien fixées sur l'étendue des objets que l'on devrait prendre pour des monuments. Il n'y a pas de raison de s'en étonner, puisque le chemin par lequel la protection des monuments a dû passer depuis la fin du siècle dernier jusqu'à nos jours, surtout en Europe centrale, nous est bien connu. Il est marqué par les noms illustres d'un Aloïs Riegl, fondateur de l'école viennoise, de Georg Dehio et du successeur de Riegl à l'école de Vienne, notre grand compatriote Max Dvorak. Leurs idées sur la valeur historique, d'ancienneté et autres valeurs du monument ont aidé à fixer le point de départ de la protection des monuments vers des méthodes plus exactes et plus modernes, et à combattre les pratiques erronées d'un purisme vraiment dangereux pour l'existence des monuments comme sources historiques. Depuis la première décennie de notre siècle, entrent en jeu de nouveaux phénomènes — empruntés à la science nommée généralement « Heimatkunde », d'où dérive la notion de la Protection du Paysage culturel avec les sites et autres oeuvres par lesquelles l'activité de l'homme se fait remarquer dans les régions de vieille culture. Sans vouloir trop insister sur les étapes de l'évolution des idées qui marquent le chemin de la protection des Monuments durant l'entre-deux-guerres, rappelons au moins la Conférence internationale d'Athènes en 1931, organisée par la Société des Nations, et la non moins importante « Carta del restauro » italienne de la même année.

Les études historiques consacrées à l'évolution de la civilisation et du travail humain lui-même, à l'évolution de la science et de la technique ont fourni de nouvelles matières qui entrent dans la sphère de la protection des monuments sous forme d'une histoire nouvelle. Rappelons ici, à titre d'exemple, l'importance des plans historiques des sites et agglomérations ou celles des travaux géodésiques en général, dérivés tous de la géométrie appliquée. La valeur des plans des sites historiques et même préhistoriques dépasse souvent de beaucoup le niveau de l'utilité pratique pour entrer dans la sphère des phénomènes d'art (voir par exemple le plan de Ceské Budějovice, ville fondée par le roi Premysl Itakar II et dont le 700<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation, en 1965, a provoqué de nouveau notre curiosité).

À côté des monuments de la science et de la technique, il y a encore la catégorie des monuments qui témoignent — de leurs luttes, laquelle représente, surtout dans les pays socialistes, une catégorie nouvelle de monuments classés.

Pris au sens philologique du mot, le monument (« monumentum ») représente une chose rappelant les faits du passé, ceux qui sont dignes d'être retenus, non seulement en mémoire d'individus mais en mémoire des générations. Et nous nous trouvons déjà très près de la définition que je me suis permis de vous présenter plus haut (le monument est une oeuvre qui, grâce à sa valeur de document de l'histoire, mérite d'être retenue et conservée). Par le terme « oeuvre » nous comprenons l'oeuvre humaine et excluons celle de la Nature pure. Nous limitons alors le champ d'action de la protection du monument à la sphère de l'activité

de l'homme, orientée spécialement à son contact avec la région où elle se déroule. Le moyen le plus sûr de rappeler un fait historique remarquable à la mémoire des générations est d'assurer à l'objet qui en est le témoin une existence durable. Le monument doit être alors non seulement respecté mais encore activement protégé et entretenu, et cela de façon convenable.

Et c'est ainsi que le passé, représenté par les monuments, documents de son activité, entre en contact avec le présent. Cette dialectique ou ce discours du passé avec le présent était, au moment où l'on a commencé à parler de la protection des monuments, très compliqué; il l'est encore aujourd'hui. Peut-être n'en serait-il pas ainsi si tout le monde voulait considérer le présent comme le dernier maillon de la longue chaîne ininterrompue qui mène l'humanité du passé, à travers le présent, vers l'avenir. Si l'histoire et restée véritablement vivante en nous, les choses qui ne paraissent pas faciles ne sont pas non plus impossibles, car l'évolution et même les révolutions vers le nouveau peuvent bien se produire et se réaliser sur des plans d'idées nouvelles et des espaces différentes. Leur grandeur repose sans nul doute sur le nouveau qu'elles apportent et non pas, certes, dans la négation ou dans la destruction des phénomènes illustrant les grandeurs du passé, ceux-ci portant toujours des signes d'un progrès, tout au moins dans une catégorie de faits bien distincts.

Si nous voulions mieux préciser les qualités dont un monument, défini ici par des traits trop larges, est marqué, nous en arriverions à la conclusion qu'un monument, comme document du passé et source des renseignements que nous possédons sur lui, devrait se distinguer par des signes d'authenticité, non seulement en ce qui concerne la matière dont il est construit et sa forme, mais aussi en ce qui concerne le lieu de son origine ou sa destination. Cette authenticité définit aussi le fait de son existence unique et qu'on ne peut reproduire. De là, dérive aussi d'ailleurs l'impossibilité théorique de remplacer ou de substituer le monument par un autre objet. Conçu de telle ou telle façon, le monument nous fournit sur le passé d'une localité ou d'un lieu, ou même sur celui d'un pays tout entier, des renseignements qu'il est impossible d'obtenir avec la même ampleur par une autre voie. Et ce sont justement ces qualités qui nous inspirent un sentiment de piété et même de culte envers le monument et nous imposent de le conserver à sa place original et intact. Le postulat de conserver le monument inviolé dans sa substance matérielle, dans son aspect et dans sa destination locale nous impose le devoir de l'entretenir par des moyens de conservation adéquats. Le fait de penser que l'existence du monument est assurée non seulement pour le présent mais aussi pour un long avenir nous inspire l'idée d'une vie du monument illimitée, quasi éternelle.

Qu'il me soit permis de rappeler dans cette réunion des Architectes et Techniciens des monuments, venus des pays proches et aussi des pays plus lointains, la parole de piété envers le monument du regretté Professeur Pavel Janák, architecte-restaurateur du Château royal de Prague, répétée bien souvent vers la fin de sa vie féconde, « qu'au dedans du monument d'architecture à restaurer l'architecte devrait toujours marcher sur la pointe des pieds ».

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un point illustrant l'état d'esprit de notre Société actuelle. Bien souvent nous entendons dire que la Société d'aujourd'hui ne possède plus de moyens suffisants pour préserver et protéger les monuments du passé, surtout, dans leurs ensembles et c'est, à cause de leur grand nombre. C'est une assertion trop vague et à la fois trop complaisante et, sans

vouloir polémiques, rappelons qu'on oublie de dire qu'il y a un très grand nombre de monuments dont l'entretien n'exige point de dépenses extraordinaires, qui existent de leur propre force physique, de leur propre fonction économique et même morale, et auxquels une seule chose fait défaut: le respect ou la pitié de la Société actuelle. Il faut prendre garde que la soi-disant insuffisance des moyens actuels ne conduise pas ceux qui ont la charge des soins à apporter aux monuments à une passivité voulue ou à un désintéressement destructif et désastreux.

Opposons alors à cette tendance la formule que la Société ne devrait abandonner ou faire détruire aucun monument sans une nécessité inévitable et absolue.

On pourrait énumérer bien des cas où la Société actuelle a déployé de remarquables efforts en vue de préserver et de sauver des monuments destinés à une inévitable destruction, soit dans les régions de grandes entreprises industrielles, soit dans les zones d'inondation des barrages fluviaux. Nous n'avons qu'à suivre ces exemples et à faire valoir ces tendances aussi dans d'autres domaines des travaux publics.

Le rôle de l'architecture historique dans les agglomérations et sites d'art est apparu d'une telle importance à la Protection tchécoslovaque des monuments, non seulement du point de vue esthétique, mais surtout du point de vue historique, qu'elle a jugé utile d'introduire dans le champ de son activité l'institution des réserves urbaines (voir le paragraphe 4 de la loi sur les monuments de culture), cette institution pouvant être étendue à des spécimens remarquables de l'architecture paysanne des agglomérations. Les travaux de la Protection des Monuments ont ainsi atteint une ampleur jusqu'à présent inconnue. A côté des travaux préparatoires qui se placent dans le domaine de l'histoire, dans celui de l'urbanisme et de l'archéologie, on procède à des études pratiques sur les soins à apporter aux Monuments tout en suivant la tendance de principe qui réserve au noyau historique de la ville moderne continue alors à être le centre d'activités conformes à son caractère historique. L'antique cité reste de ce fait toujours vivante.

C'est ainsi que s'exprime notre idée sur la vie des monuments.

#### JAKUB PAVEL THE MONUMENT AND SOCIETY TODAY SUMMARY

*The theory of the conservation and restoration of monuments is dependent on the ideas which the living society forms of the phenomena which we call monuments or cultural monuments. An acceptable definition of a cultural monument could be that it is work which merits, besides its value as an historical document, to be conserved. One might note that recent legislation does not limit itself to such a succinct formula, but rather enumerates the types of object, which should be considered as monuments, in order to avoid any misunderstanding.*

*Since the beginning of this century and especially in the interwar period the active field of the restoration of monuments was enlarged to cover the phenomena of urban development, countryside, scientific history, and very recently, also the phenomena which mark the history of social movements and revolutions.*

*Against the tendency of certain groups to declare that the living society is no longer in a position to conserve the whole of its cultural heritage, it is easy to point to the way in which historic monuments encourage a very important part of the tourist industry. Consequently expenditure on their upkeep should not cause any economic disequilibrium in the society.*

*In Czechoslovakia, a country rich in sites of art-historical interest, the laws about cultural monuments introduced the institution of protected centres. These should not be conceived as museum towns or dead towns. The historical kernels of modern and evergrowing urban agglomerations must form their cultural centres, distinguished by the value of their old historical and artistic traditions.*